

La Ville d'Amiens
lance son premier



BUDGET
PARTICIPATIF

Proposez vos idées pour la ville,
nous les réalisons !

Amiens lance son budget participatif d'un montant d'un million d'euros qui transformera durablement la démocratie locale dans la ville.

C'est un véritable tournant dans la gestion des finances publiques d'Amiens que Brigitte Fouré a souhaité mettre en place. Les Amiénois ont désormais la possibilité de proposer des idées, de voter pour leurs projets et d'en confier la réalisation aux services, chaque année.

Brigitte Fouré, maire d'Amiens a confié à Stéphane Descombes, adjoint à la Démocratie locale, à la Vie associative et à la Participation citoyenne, la responsabilité du lancement du 1er budget participatif.

« Il était important de lancer cette action car j'entends le désir des Amiénois d'être toujours plus associés aux décisions de la vie locale qui les touchent directement »

Brigitte Fouré, maire d'Amiens

LE BUDGET PARTICIPATIF

À AMIENS, POUR QUELLES RAISONS ?

Le budget participatif est lancé pour répondre à 3 objectifs principaux :

- Favoriser la co-décision avec les habitants, les associations et répondre à une aspiration forte des Amiénois d'être associés aux décisions publiques.
- Mobiliser des publics peu présents dans les instances de participation citoyenne : jeunes, populations précarisées ou isolées, jeunes actifs...
- Affirmer toujours plus le lien de proximité entre les habitants, les élus et les services municipaux.



« Nous accompagnerons la vitalité citoyenne de notre ville et faisons confiance à l'expertise des habitants, à leur capacité d'innovation et de création. Cette citoyenneté active qui fait la richesse d'Amiens, nous voulons la renforcer pour consolider le lien entre les citoyens, les élus et les services de la ville. C'est pourquoi nous lançons en 2021 le premier budget participatif »

Stéphane Descombes,
adjoint à la Démocratie locale,
à la Vie associative et
à la Participation citoyenne

Ce budget participatif est une méthode de co-construction qui permet aux habitants de proposer des projets d'investissement qui répondent à leurs besoins, à leurs attentes dans un souci de constante amélioration de leur cadre de vie.

Ces projets seront, après étude menée par les services de la collectivité en lien avec ceux qui les auront déposés, soumis à un vote ouvert à tous les Amiénois.

L'équipe municipale entend ainsi impliquer concrètement les Amiénois dans son processus de décision.

Cette volonté de consolider la démocratie locale amène la Ville d'Amiens à consacrer une enveloppe de 1 million d'euro, toutes taxes comprises par an, pour permettre la mise en œuvre de projets choisis par les habitants. Parallèlement, la Ville continuera à investir dans les quartiers avec des projets en cours ou en voie d'élaboration.

Les projets présentés par les habitants dans le cadre de ce budget participatif sont ouverts. Ils peuvent concerner un bâtiment, un site, une rue, un secteur d'habitation ou l'ensemble du territoire de la ville.

Tous les domaines pourront être abordés : bien-vivre ensemble, transition écologique et le développement économique.





LES PARTICULARITÉS DU **BUDGET PARTICIPATIF** D'AMIENS

SUR LE DÉPÔT DES IDÉES :

- Pour développer une citoyenneté active dès le plus jeune âge, toute personne de 16 ans ou plus peut proposer une idée.
- Le dépôt des idées peut se faire à titre individuel ou collectif. Dans le cas d'un projet issu d'un collectif, une personne résidant à Amiens est désignée pour le représenter.
- Les porteurs d'un projet pourront déposer leurs idées à partir du site www.amiens.fr les mairies de secteur constitueront également des points d'appui dans l'accompagnement au montage de dossier.

SUR L'INSTRUCTION DES PROJETS :

- Le porteur de projet pourra être directement contacté par les services. Au vu des contraintes techniques, juridiques ou financières, les projets déposés pourront faire l'objet d'ajustements ou d'adaptations. Ces modifications seront portées à la connaissance du porteur de projet qui pourra formuler ses observations.
- A l'issue de la phase d'instruction, une liste des projets éligibles au budget participatif est soumise au vote des Amiénois. Celle-ci est établie par une Commission citoyenne composée d'élus, d'agents de la collectivité et de citoyens.
- Les porteurs de projets seront avisés des avis rendus pour leur projet. Après la phase d'instruction, les projets seront mis en ligne sur le site www.amiens.fr

SUR LES MODALITÉS DU VOTE :

- Le vote est de type préférentiel. Tous les habitants peuvent voter pour leurs 3 projets préférés sur le site www.amiens.fr
- Chaque Amiénois dispose de 6 points répartis ainsi :
 - Le premier choix obtient 3 points,
 - le deuxième choix obtient 2 points,
 - le troisième choix obtient 1 point.
- Attention, il n'est possible de voter qu'une seule fois en choisissant impérativement 3 projets différents sous peine de nullité du vote.

SUR LA DÉSIGNATION DES LAURÉATS :

- Le classement au terme du temps consacré au vote définira les projets qui seront mis en œuvre dans la limite d'un million d'euros.
- Les projets qui auront recueilli le plus de voix seront désignés lauréats et présentés au Conseil municipal.

CALENDRIER

2021 DE LA MISE EN ŒUVRE

Du 11 février au 6 avril

DÉPÔTS DES IDÉES

Tous les habitants sont invités à déposer leurs idées via un formulaire de candidature, en respectant les modalités établies dans le règlement intérieur, sur le site internet www.amiens.fr

Du 7 avril à août

ÉTUDE DES PROJETS DÉPOSÉS PAR LES SERVICES DE LA COLLECTIVITÉ

Les idées déposées sont étudiées pour définir si elles sont techniquement, juridiquement et financièrement réalisables. Les éventuelles modifications sont portées à la connaissance du porteur de projet.

Début du mois de septembre

RÉUNION DE LA COMMISSION CITOYENNE

Cette commission composée d'élus, d'agents de la collectivité et de citoyens définit la liste des projets soumis au vote. Elle garantit la transparence du processus de présélection des projets.

Le 13 septembre

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE VOTE

La liste des projets réalisables est soumise aux votes des Amiénois. A l'issue de ce scrutin organisé sur le site internet www.amiens.fr les projets ayant recueilli le plus de voix sont classés par ordre décroissant jusqu'à épuisement de l'enveloppe totale de 1 M€.

A partir d'octobre 2021

RÉALISATION DES PROJETS LAURÉATS

La réalisation des projets concrétise la promesse de base de notre budget participatif :
« vous proposez, vous décidez, nous réalisons »





SERVICE RELATIONS PRESSE VILLE D'AMIENS - AMIENS MÉTROPOLE

Michel Collet

03 22 97 40 99

m.collet@amiens-metropole.com

Sandrine Gandega

03 22 97 43 24

s.gandega@amiens-metropole.com